

COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 Mai 2016

Le 27 mai deux mille seize à 20h30 le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie sous la présidence de Mme Laetitia VARET, Maire, suite à une convocation adressée le 13 mai 2016.

Étaient présents : MM. Laetitia VARET, Gilles LAURENT, Gervais BARBE, Gilles PILLON, Alexandre TCHERNETZKY, Émilie GERMAIN, Didier CAULLET, Alain SEGUIN, Mireille BRISSET, Dominique LAMBERT.

Absent excusé ayant donné pouvoir : M. BOTTIN Anthony à Mme VARET Laetitia

Émilie GERMAIN est élue Secrétaire.

-Approbation du Procès-verbal du précédent conseil municipal :

Le Conseil Municipal approuve et signe le procès-verbal du précédent Conseil Municipal

-Délibérations :

2016-025 Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2015

À l'unanimité, le Conseil décide de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr

2016-026 : Le Conseil accepte, à l'unanimité, la dissolution du CCAS au 31/12/2016 et autorise Madame Le Maire à réaliser les opérations de transfert des biens du CCAS à la commune, et au budget de la commune.

2016-028 : Salle polyvalente, après avoir étudié les différents devis :

SARL FARBAT : isolation, dalles chauffantes, électricité-éclairage, peinture pour un montant total de 31 469.73€ HT.

EGELEC : électricité-éclairage pour un montant de 3 273.82€ HT.

DOMINGUES : isolation, peinture, dalles chauffantes pour un montant total de 22 610€ HT.

DILESEIGRES : électricité-éclairage et dalles chauffantes pour un montant de total de 11763.50€ HT.

CONFORT CHAUFFAGE : dalles chauffantes et cassettes rayonnantes pour un montant de 10 854.91€ HT pour l'un et 4653.07€ HT pour les cassettes.

Après discussion, le conseil retient l'option du plafond en dalles chauffantes, plus cher d'environ 850€ mais qui sera plus économe en énergie que les cassettes rayonnantes.

Le Conseil Municipal approuve et accepte, à l'unanimité, le devis de la Sté DOMINGUES pour un montant HT de 22 610.00€ soit TTC 24 871.00€.

Ce devis comprend : Isolation plafond et murs (faux plafond chauffant, laine de verre, habillage en placo, cloisons de doublage), pose d'une toile de verre et peinture des murs, boiserie portes et plinthes.

Le Conseil Municipal approuve et accepte, à l'unanimité, le devis de la Sté EGELEC pour un montant HT de 3273.82€ soit TTC 3928.58€.

Ce devis comprend : l'électricité (pose de prises, bloc de secours, bloc d'ambiance, réfection du tableau existant) et l'éclairage (dalles néon) de la salle polyvalente.

Le raccordement du plafond chauffant sera également demandé à la Ste EGELEC pour un montant HT de 504.15€ soit TTC 604.98€.

Aménagement foncier déviation : Le Conseil accepte, à l'unanimité que la parcelle ZC84 appartenant à la commune soit reportée sur la longueur de la déviation créant ainsi un chemin le long de celle ci. M. MERCIER A. et GAEC DE L'ETOILE concerné par cet échange ont donné leur accord verbal, un acte sera établi.

Une haie paysagère sera également implantée le long de la déviation de l'entrée du bourg jusqu'à la RD132.

Projet d'Accessibilité :

Établissement du cahier des charges afin de solliciter des devis, la date limite de réalisation étant Juin 2017.

Le projet serait de :

Démonter les murets extérieurs avec éventuellement le déplacement du coffret EDF (devis à demander) et les grilles. Reculer les murs d'enceintes (côté rue/parking) et les aligner à la Mairie .

Reculer les murets, les grilles et le portail (sur la cour de la salle) après la porte d'entrée du logement

Réaliser la rampe d'accès en béton désactivé et le cheminement piéton.

Ce projet a été validé en préfecture.

Prévoir également de réaliser le ravalement de la façade de la Mairie.

Compte Rendu de Réunion :

En date du 24 mai, Laetitia VARET, le Maire assiste au Conseil Communautaire.

Nom de la future COM COM, entre Cœur de Beauce, Beauce éolienne, Beauce eurélienne c'est Cœur de Beauce qui a été retenu.

Budget Collège : Il a été décidé de réduire la participation de la CCBV au collège Gaston COUTE de 13000 à 10000€.

Rentrée scolaire : afin d'informer les directeurs d'école et les enseignants sur les procédures de la Communauté de Communes concernant le scolaire, un livret informatif et évolutif va être mis en place pour la prochaine rentrée scolaire.

Maison des services au public (MASAP): prestataires représentés : CAF, CARSAT, Mission locale, conciliateur de justice, Secours Catholique, CRIA, Restos du Cœur, Pôle emploi....

Les Risques Psycho Sociaux (RPS) : Obligation d'établir un document d'évaluation. Après consultation auprès d'organismes tels que Actiforce, Néria ou Alteralliance, le choix d'un prestataire privé semble le plus opportun.

Maison des Assistants Maternels (MAM) : les travaux s'achèveront mi-juin. Le loyer est de 800€ mensuel, 4 assistantes maternelles avec 4 enfants par assistantes pourront y être accueillies.

Transfert école de Moutiers: Afin d'éviter l'isolement géographique des élèves d'une même école et un isolement professionnel de l'enseignant, de permettre également à la Communauté de Communes de la Beauce Vovéenne, qui a la compétence scolaire, de réaliser des économies de transports et de personnel, il est décidé de transférer la classe isolée de Moutiers en Beauce vers Ymonville. Trois préfabriqués, préalablement situés à l'école Jean Moulin aux Villages Vovéens depuis 4-5 ans, seront déplacés au mois d'août sur le site.

Centre de Loisirs : Le contrat avec les familles rurales a été dénoncé par la CCBV pour plusieurs causes de non respect, les PEP28 prennent le relais. Mme Pilon Patricia qui dirigeait le centre avant l'arrivée des familles rurales, sera de nouveau directrice du centre.

Questions Diverses :

Remerciements de l'association des parents d'élèves d'Ouarville et de la Ligue contre le cancer pour les subventions versées.

Devis en cours pour la porte de la cuisine de la salle polyvalente.

Château d'eau :

L'analyse du transformateur révèle un taux de 392 ppm de PCB (polychlorobiphényles) pour une norme de 50 ppm de PCB.

Il est donc obligatoire, avant janvier 2017, de prévoir de le décontaminer ou de l'éliminer.

Dossier à étudier avec EDF et les travaux réalisés par EDF pour la déviation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50